



Assemblée Conseil

Distr. générale
27 mai 2009
Français
Original : anglais

Quinzième session
Kingston (Jamaïque)
25 mai-5 juin 2009

Rapport de la Commission des finances

1. Lors de la quinzième session de l'Autorité internationale des fonds marins, la Commission des finances a tenu quatre séances, les 26 et 27 mai 2009. La Commission a réélu M. Hasjim Djalal Président.

I. Ordre du jour

2. La Commission a examiné son ordre du jour publié sous la cote ISBA/15/FC/1 et l'a modifié, y ajoutant un point intitulé « Exécution du budget ».

II. État du Fonds de dotation de l'Autorité internationale des fonds marins

3. La Commission a noté que le solde du Fonds de dotation s'établissait à 2 915 057 dollars des États-Unis au 20 mai 2009, dont 225 440 dollars destinés à favoriser la participation de chercheurs de pays en développement aux programmes approuvés.

4. La Commission a recommandé au Secrétaire général et au Groupe consultatif de veiller à ce que les subventions soient octroyées sur la base d'une évaluation technique détaillée des demandes, afin que les recherches aboutissent à des résultats d'une utilité indiscutable pour les chercheurs et techniciens des pays en développement ainsi que pour l'Autorité, et prié le Secrétaire général d'exercer un contrôle financier sur le décaissement des fonds.

5. La Commission a remercié le Gouvernement norvégien, qui a annoncé qu'il verserait une contribution de 250 000 euros au Fonds. Elle a lancé un appel aux autres membres afin qu'ils contribuent au Fonds.

III. État du Fonds de contributions volontaires

6. La Commission a noté que le solde du Fonds de contributions volontaires s'établissait à 16 871 dollars des États-Unis au 20 mai 2009.

7. La Commission a également remercié le Gouvernement norvégien, qui a annoncé qu'il verserait une contribution de 50 000 euros au Fonds. Elle a lancé un appel aux autres membres afin qu'ils contribuent au Fonds.

8. La Commission a indiqué qu'elle avait approuvé le versement d'un montant de 60 000 dollars du Fonds de dotation au Fonds de contributions volontaires effectué en 2008 et, compte tenu de la contribution annoncée par la Norvège, recommandé au Secrétaire général de suspendre le versement du solde de 40 000 dollars jusqu'à ce qu'il devienne nécessaire (ISBA/14/A/7).

IV. Exécution du budget

9. La Commission a remercié le Secrétaire général de lui avoir présenté pour la première fois un rapport sur l'exécution du budget et l'a prié d'établir un tel rapport pour chacune de ses réunions à venir.

10. La Commission s'est également déclarée satisfaite des résultats de l'exécution du budget au 30 avril 2009.

V. Mesures d'économie

11. La Commission a remercié le Secrétaire général des efforts qu'il faisait pour réaliser des économies dans le budget de l'Autorité pour l'exercice 2009-2010. Elle s'est félicitée du rapport du Secrétaire général sur les mesures d'économie et assuré qu'elle appuyait sans réserve les mesures qui y étaient décrites.

12. La Commission a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa prochaine réunion un rapport sur les résultats des mesures proposées. Elle a pris note de l'intention du Secrétaire général de tenir compte des résultats de ces mesures dans le projet de budget pour l'exercice 2011-2012.

13. La Commission a prié le Secrétaire général de demander au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de l'ONU s'il pouvait ventiler le forfait qu'il propose actuellement à l'Autorité pour le service des conférences, et qui comprend l'interprétation, la documentation et la traduction. Se fondant sur le rapport du Secrétaire général, la Commission a recommandé au Secrétaire général, si une telle ventilation est possible, d'inclure d'autres services d'interprétation dans le projet de budget de l'Autorité pour l'exercice 2011-2012.

VI. Rapport de vérification des comptes de l'Autorité internationale des fonds marins pour 2008

14. La Commission a examiné le rapport établi par Deloitte & Touche sur la vérification des comptes de l'Autorité pour l'exercice 2008. La Commission a pris note du rapport et de l'opinion des commissaires aux comptes selon laquelle les états financiers de l'Autorité donnaient une image fidèle, sous tous les aspects

matériels, de la situation financière de l'Autorité au 31 décembre 2008 et de l'exécution de son budget, ainsi que des mouvements de trésorerie pour cet exercice conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

15. La Commission a également prié le Secrétaire général de faire distribuer à ses membres un exemplaire du rapport au moins une semaine avant chacune de ses réunions.

16. La Commission a fait remarquer que le rapport de vérification des comptes ne contenait aucune observation sur l'efficacité des méthodes de gestion financière ainsi que sur l'administration et la gestion de l'Autorité, comme il est requis dans le Règlement financier de l'Autorité et de son annexe. À cet égard, et conformément à l'article 10.1 a) du Règlement financier, la Commission a demandé au Secrétaire général de mettre à sa disposition, à la seizième session, des règles et méthodes détaillées afin d'assurer une gestion financière efficace et économique.

VII. Nomination d'un commissaire aux comptes indépendant

17. En ce qui concerne la nomination d'un commissaire aux comptes pour l'exercice financier 2009-2010, la Commission a examiné les soumissions de KPMG, Deloitte & Touche et PricewaterhouseCoopers relatives à la vérification des comptes pour 2009 et 2010. Après avoir comparé les trois soumissions, elle a décidé de recommander à l'Assemblée de nommer PricewaterhouseCoopers pour deux ans afin de vérifier les états financiers de l'Autorité en 2009 et 2010.

VIII. Questions diverses

18. La Commission a examiné le document ISBA/15/FC/4 intitulé « Nouveaux membres de l'Autorité ». Elle a recommandé que le Congo, le Libéria et la Suisse, qui étaient devenus membres en 2008 et 2009, versent les montants indiqués ci-après en tant que contributions au budget d'administration général de l'Autorité pour 2008, 2009 et 2010, ainsi qu'à titre d'avances au Fonds de roulement. Ces contributions devraient être comptabilisées comme recettes accessoires conformément à l'article 7.1 du Règlement financier de l'Autorité.

Nouvel État membre	Date d'admission	Barème des quotes-parts de l'ONU			Barème ajusté pour l'Autorité internationale des fonds marins			Contributions au Fonds d'administration			Avances au Fonds de roulement
		(pourcentage)			(dollars É.-U.)						
		2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	
Congo	08/08/08	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	214	572	572	4
Libéria	25/10/08	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	145	572	572	4
Suisse	31/05/09		1,22	1,22		1,59	1,59		53 595	90 987	6 964
Total								359	54 739	92 131	6 972

19. La Commission a rappelé l'observation qu'elle avait faite à sa quatorzième session concernant le Fonds de roulement et sa recommandation tendant à actualiser le niveau du Fonds. Elle a recommandé que le montant total des avances que les trois nouveaux membres verseront au Fonds soit ajouté au Fonds de roulement.

20. La Commission s'est déclarée préoccupée par le montant des contributions non acquittées au titre d'exercices antérieurs (1998 à 2008) qui s'élevait à 272 422 dollars et a prié le Secrétaire général de poursuivre, selon qu'il lui conviendrait, ses efforts pour recouvrer les montants dus.

21. La Commission a recommandé que l'Assemblée encourage les observateurs qui assistent et participent aux réunions de l'Autorité à verser des contributions volontaires au budget et au Fonds de dotation ou au Fonds de contributions volontaires de l'Autorité.

22. La Commission a prié le Secrétaire général de répondre aux demandes qu'elle avait formulées aux paragraphes 12 et 15 de son rapport pour 2008 (ISBA/14/A/7).

IX. Recommandations de la Commission des finances

23. Compte tenu de ce qui précède, la Commission recommande que le Conseil et l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins :

a) *Demandent instamment* aux membres de l'Autorité de verser leurs contributions au budget intégralement et dans les délais prévus;

b) *Lancent un appel* aux membres de l'Autorité pour qu'ils versent dès que possible leurs contributions non acquittées au budget de l'Autorité au titre d'exercices antérieurs, et prient le Secrétaire général de poursuivre, selon qu'il lui conviendrait, ses efforts pour recouvrer ces montants dus;

c) *Encouragent* les observateurs qui assistent et participent aux réunions de l'Autorité à verser des contributions volontaires au budget et au Fonds de dotation ou au Fonds de contributions volontaires de l'Autorité;

d) *Prennent note* avec gratitude des efforts faits par le Secrétaire général pour réaliser des économies dans le budget de l'Autorité durant l'exercice 2009-2010;

e) *Nomment* PricewaterhouseCoopers, commissaire aux comptes indépendant pour 2009 et 2010;

f) *Recommandent* d'augmenter le Fonds de roulement comme il est indiqué au paragraphe 19 du présent rapport;

g) *Prient* la Commission des finances de faire à sa prochaine réunion des recommandations quant au niveau approprié du Fonds de roulement.